

VILLERS NOUVELLES

WWW.VILLERSLESNANCY.FR

N°

68

PRINTEMPS
2021
Journal municipal
d'informations



VILLERS
lès
NANCY



BUDGET : ACCOMPAGNER

LE RENOUVELLEMENT

Opération Grand cœur - Elections - Vignette Crit'Air - Dossier spécial budget - Appel à référent de quartier - Eco-pâturage à Brabois - Sortir, enfin !

PRODUIT
MERCI DE VOTRE PARTICIPATION



A la une

OPÉRATION GRAND CŒUR : TOUS SOLIDAIRES !

La tradition des cafés suspendus, caffè sospeso, est née dans les bars napolitains au milieu du 20^{ème} siècle, pendant la Seconde Guerre mondiale. Les clients qui commandaient un café en payaient deux au profit d'un autre client démuné. Cette tradition s'est exportée dans le monde entier, comme une réponse solidaire, simple à mettre en œuvre. En lien avec les commerçants, la Ville a souhaité l'appliquer pour se mobiliser à la faveur des étudiants et des plus démunés en lançant le dispositif des « suspendus ».

Comment ça fonctionne ?

Vous, clients, achetez un produit et en payez un autre qui se transforme en don suspendu. Le commerçant indique alors les disponibilités par le biais de post-it en vitrine ou d'ardoises. Vous, bénéficiaires, repérez les commerces

participant à l'opération et retirez le produit « suspendu » auprès du commerçant.

Francis Sigrist, conseiller municipal délégué aux commerces souhaite étendre l'opération à l'ensemble du territoire. Hier, les boulangeries ont dit oui, aujourd'hui, les coiffeurs et les pharmaciens. Et parce que les étudiants ne sont pas les seuls à traverser une période difficile, il a proposé à la Maison de la solidarité à Clairlieu de récupérer les produits disponibles la veille ou le matin des jours de distribution auprès des commerces partenaires.

Solidarité ? Nous avons tous un rôle à jouer !

La liste des commerçants participant à l'opération est régulièrement mise à jour sur www.villerslesnancy.fr

56 euros par Villarois... Voici ce qu'il reste des dotations financières de l'Etat pour offrir un accueil éducatif, une programmation culturelle, une ville à la pointe de l'action environnementale, des équipements et associations sportifs pour toutes les pratiques, une action pour la santé, pour les seniors, pour le handicap...

56 euros par habitant contre plus de 128 euros en 2014, contre 400 euros dans une ville voisine.

C'est d'autant plus injuste que, dans le même temps, Villers regagne des habitants, des familles notamment, qui ont besoin de notre service public. C'est d'autant plus injuste que Villers est toujours volontaire pour prendre en charge des politiques ambitieuses et innovantes comme, depuis plusieurs années, notre classe pour enfants autistes ou, bien sûr, notre centre de vaccination ouvert à tous au centre socioculturel du Placieux.

Qu'à cela ne tienne ! Il n'est pas dans nos habitudes de renoncer ou de nous défausser pour ne pas avancer. Pour tenir les engagements pris, il y a deux attitudes possibles :

- trahir les engagements que nous avons pris devant les Villarois pendant la campagne électorale et augmenter les impôts, comme l'opposition le demande aujourd'hui alors même qu'elle en avait fait la promesse identique...

- travailler solidement et à long terme comme nous le faisons depuis plusieurs années, en désendettant la commune ; en mettant de côté, comme des écureuils, les produits des terrains et bâtiments que nous vendons ; en optimisant sans cesse notre façon de rendre le service aux habitants, en concertation avec nos personnels ; en s'appuyant toujours plus sur des bénévoles engagés et amoureux de leur commune sans qui Villers ne serait pas Villers.

C'est grâce à cette seconde attitude que nous pouvons aujourd'hui à la fois faire face à l'urgence sanitaire et sociale en assurant l'accès de tous, dans l'ordre de priorité fixé par les autorités, à la vaccination ou encore le ravitaillement des plus fragiles dans le premier confinement. Mais c'est grâce à cela aussi que nous préparons l'avenir, quand la vie reprendra, avec des investissements structurants comme la modernisation du gymnase Marie Marvingt (sans aucun soutien autre que la Région Grand Est), la maison de santé pluriprofessionnelle de Clairlieu (aidée financièrement par l'Etat, la Région et la Métropole), la modernisation de la résidence Paul Adam ou encore avec le développement de notre politique d'accueil de la petite enfance.

Nous resterons fidèles à tous nos engagements, y compris sur la fiscalité, parce qu'il en va du respect des citoyens. Cela demande de l'imagination, parfois de la patience car nous ne pouvons pas tout réaliser à la fois.

Et nous serons au rendez-vous. Celui de la reprise de la vie que nous aimons, où l'on se rencontre, où l'on vit ensemble, partageant une même société, un même désir d'échange, un même enrichissement mutuel. Nous préparons donc, dans le respect des précautions sanitaires et avec les associations, un programme de reprise pour tous qui commencera par les enceintes sportives extérieures mais aussi par notre galerie d'exposition de Graffigny, qui est devenue en quelques années l'espace culturel le plus prisé de la Métropole.

C'est grâce aux Villarois eux-mêmes que notre commune est attractive, ses habitants sont le plus beau de ses châteaux.

Le Maire de Villers-lès-Nancy

SOMMAIRE

Opération Grand cœur
À la une 2
Édito 3
En bref 4-9

Dossier spécial budget 10-17
Zoom sur 18
Appel à référent de quartier
En bref 19

Sortir enfin ! 20
Vie municipale 21-22
Tribunes libres 23



Directeur de publication : François Werner Crédits textes : service communication de Villers-lès-Nancy
Crédits photos et illustrations : Ville de Villers-lès-Nancy, Pexels, Pixabay, Skitterphoto, Freepik et photos libres de droits
Conception et réalisation : service communication de Villers-lès-Nancy, communication@villerslesnancy.fr
Tirages : 8 000 ex. Impression : Bialec Dépôt légal : Bibliothèque municipale de Nancy
Villers Nouvelles n° 68 - Printemps 2021

En bref...



CHENILLES PROCESSIONNAIRES DU CHÊNE

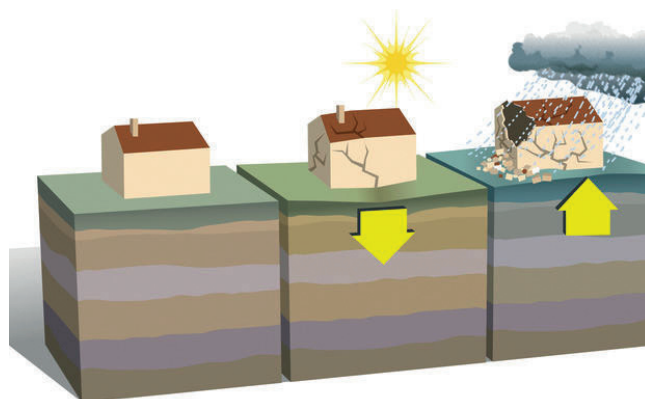
Les chenilles processionnaires du chêne font leur apparition en périodes printanière et estivale. Leurs poils très urticants peuvent entraîner des troubles tels que démangeaisons, conjonctivites, maux de gorge.... Ou plus sévèrement des malaises, vertiges, vomissements. Dans ce cas, il est recommandé de consulter rapidement un médecin ou un service d'urgences.

La vigilance est donc de mise pour éviter tout contact avec ces chenilles, leur nid et les zones potentiellement infestées.

Comment se protéger lors d'une promenade en forêt ?

- ne pas s'approcher des chenilles ou de leurs nids et surtout ne pas les toucher
- ne pas se promener sous un arbre porteur d'un nid ou de chenilles
- porter des vêtements protecteurs (manches et pantalons longs, couvre-chef...)
- éviter de se frotter les yeux en cas d'exposition mais aussi pendant et au retour d'une balade
- prendre une douche et changer de vêtements au retour en cas de doute.

**Plus d'infos sur www.grand-est.ars.sante.fr
Rubrique chenilles urticantes**



LE RETRAIT-GONFLEMENT DES SOLS ARGILEUX AU CŒUR DE LA LOI VISANT À RÉFORMER LE RÉGIME DE CATASTROPHES NATURELLES

La préfecture de Meurthe-et-Moselle informe de la nouvelle cartographie de l'exposition au retrait gonflement des argiles.

Le département et, plus particulièrement, la ville de Villers-lès-Nancy, se situent sur des formations géologiques sensibles au phénomène de rétraction des sols par sécheresse, ou de retrait-gonflement des sols argileux. Ce phénomène se traduit par des tassements du sol, qui conduisent à des déformations sur le bâti et les réseaux (fissures, crevasses, déformation de canalisations...). Il peut être aggravé par la présence d'argiles gonflantes.

La répétition des épisodes de sécheresse ces dernières années a conduit à actualiser la première carte d'aléas élaborée en 2008.

Elle comporte 4 zones d'exposition : forte, moyenne, faible et résiduelle. Villers est concernée par des zones d'exposition moyenne à forte, principalement sur la partie des coteaux et de la ville basse.

La prise en compte de ce phénomène a conduit à modifier le code de la construction et de l'habitation (CCH) à travers la loi dite ELAN du 23/11/2018 : art. L.112-20 à L.112-25 du CCH.

**La nouvelle carte est disponible sur
www.georisques.gouv.fr**



TAILLER SES HAIES POUR PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET LA SÉCURITÉ

Une haie non entretenue, c'est rendre la circulation difficile sur le trottoir pour les parents avec une poussette, les personnes à mobilité réduite et, plus globalement, les piétons. Elle peut aussi toucher les câbles des réseaux électriques ou télécom, cacher les panneaux de signalisation routière ou gêner la visibilité des automobilistes dans un virage.

L'entretien des plantations mitoyennes ou situées en limite de propriété ainsi que la cueillette des fruits de vos plantations répondent également à une réglementation précise.

Quel que soit le cas, c'est votre responsabilité qui sera engagée s'il y a un accident alors qu'un simple

élagage permettrait à tous d'éviter les conflits ou les dangers.

Cependant, protéger les oiseaux au jardin est essentiel pour maintenir l'équilibre de la biodiversité. Et les haies sont un formidable habitat de reproduction et d'alimentation pour de nombreuses espèces animales et plus particulièrement pour les oiseaux qui y nidifient.

Aussi, la **Ligue pour la protection des oiseaux (LPO)** recommande en effet de s'abstenir de tailler les haies et d'élaguer les arbres du 15 mars au 31 juillet afin de protéger les oiseaux et la biodiversité.

Contactez la police municipale pour obtenir plus d'informations au 03 83 92 12 13

PRATIQUE !

La Métropole du Grand Nancy compte 9 déchetteries. Alors travaux d'été comme entretien des jardins, les déchets, c'est directement dans l'une d'entre elles pour alléger vos poubelles à la faveur d'un geste environnemental !

Rendez-vous directement sur le site de la Métropole pour connaître la nature des objets collectés, les infos pour vous y rendre ou encore faire votre demande de carte en ligne !

www.grandnancy.eu

En bref...



ÉLECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES

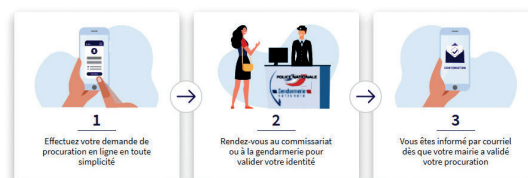
Les électeurs sont appelés aux urnes les 20 et 27 juin pour renouveler les conseils régionaux et départementaux.

Les élections régionales et départementales (anciennement cantonales) sont deux scrutins propres. Ils sont organisés tous les six ans et devaient initialement se tenir en mars. En raison de la crise sanitaire, et afin de ne pas revivre la situation des municipales, un décret a établi les deux scrutins aux 20 et 27 juin. Toujours dans ce cadre sanitaire, chaque électeur pourra présenter deux procurations.

Afin d'assurer la sécurité des électeurs, la Ville travaille à l'organisation d'un circuit (scrutin 1 et 2) dans les bureaux de vote pour fluidifier la circulation tout en garantissant le respect des consignes sanitaires. Quant au bureau 8, en raison des dégradations subies à la Maison des associations, il s'adaptera sans changer d'adresse.



Comment ça marche ?



VOTER PAR PROCURATION

Le gouvernement lance la plateforme **Ma Procuration**, qui permet de déposer une demande de procuration en ligne.

Le dispositif pourra être utilisé pour la première fois à l'occasion des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021.

Comment ça marche ?

Partiellement dématérialisée, cette version en ligne du vote par procuration permettra de gagner du temps mais il faudra toujours se rendre au commissariat ou à la gendarmerie pour réaliser sa procuration afin de limiter le risque de fraude. Concrètement, l'électeur doit saisir en ligne sa demande de procuration après s'être authentifié via **FranceConnect** et reçoit un courriel avec une référence à 6 caractères. Il doit ensuite se rendre dans n'importe quel commissariat de police ou brigade de gendarmerie avec sa référence de dossier et une pièce d'identité.

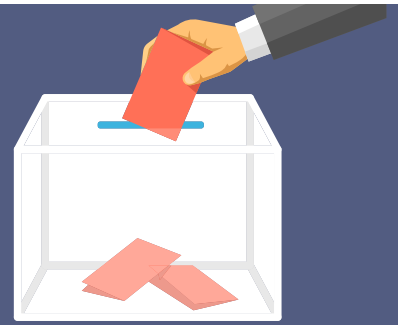
Une fois validée, la procuration dématérialisée est transmise instantanément vers la commune d'inscription du mandant. La Ville validera ou invalidera la procuration sur ce même portail, permettant un suivi de la demande.

Ce dispositif est complémentaire à la procédure papier maintenue au profit des électeurs qui ne peuvent ou ne souhaitent pas utiliser la voie numérique.

Plus d'infos sur www.maprocuration.gouv.fr

Elections

La ville recherche des assesseurs et des scrutateurs. Prêt pour un exercice de démocratie ?



Elections régionales et départementales : la mairie lance un appel à volontaires auprès des électeurs inscrits sur les listes électorales de Villers-lès-Nancy pour devenir assesseur et/ou scrutateur dans un bureau de vote, les 20 et 27 juin 2021.

Assesseurs, ça consiste en quoi ?

Membres des bureaux de vote, les assesseurs, bénévoles participent au déroulement des opérations électorales. La répartition des tâches qui leur incombent durant la journée se fait dès l'ouverture du bureau de vote, à tour de rôle de 8h à 18h par tranche de 2h30. Ils sont généralement chargés :

- de contrôler et faire signer la liste d'émargement,
- d'apposer sur la carte électorale le timbre portant la date du scrutin.

Ils peuvent également être amenés à suppléer ou assister le président et ainsi procéder au contrôle d'identité des électeurs et tenir l'urne.

Et le scrutateur ?

Il effectue le dépouillement des votes, à partir de 18h. Il est électeur de la commune. Il peut être désigné par chacun des candidats ou des mandataires de listes en présence ou chacun des délégués des candidats. Mais il peut également venir de façon spontanée et volontaire à l'accueil de la mairie afin de se faire connaître auprès du service population / état civil.

Le dépouillement commence dès la clôture du scrutin. Il est effectué par les scrutateurs aux tables de dépouillement (4 par table), en présence des délégués des candidats et des électeurs, et sous la surveillance des membres du bureau.

ASSESEURS ET SCRUTATEURS : VOUS ÊTES PRIORITAIRES POUR LA VACCINATION

Les personnes chargées de la tenue des bureaux de vote (assesseurs, scrutateurs, élus et fonctionnaires municipaux) devront être vaccinés a minima d'une première injection ou présenter un test négatif de moins de 48 heures.

Chaque assesseur ou scrutateur bénévole souhaitant se faire vacciner peut se faire connaître au service Population de l'Hôtel de Ville **avant le 20 mai** à midi. Une attestation lui sera alors délivrée par la mairie pour bénéficier d'une vaccination sur des créneaux d'ores et déjà réservés.

Vous avez du temps ? Vous souhaitez vous investir dans cet exercice de démocratie ?

Faites-vous connaître par téléphone au 03 83 92 12 12 ou par mail à population@villerslesnancy.fr en indiquant votre nom, adresse mail et numéro de téléphone.

Départementales et régionales : pour quoi je vote ?

Les compétences de la Région : développement économique, aménagement du territoire, formation professionnelle, transports non-urbains (réseau TER notamment), gestion des lycées.

Les compétences du Département : action sociale, aide sociale à l'enfance, aide aux personnes âgées, aux personnes handicapées, revenu de solidarité active (RSA), gestion des collèges.

En savoir plus sur les élections locales : www.vie-publique.fr/fiches/les-elections-locales

En bref...



CRIT'AIR : MISE EN PLACE DE LA CIRCULATION DIFFÉRENCIÉE LE 1^{ER} JUIN

La pollution de l'air est l'une des premières préoccupations environnementales des Français et des Françaises avec des conséquences importantes notamment sur la santé des plus fragiles. En émettant 58 % des émissions d'oxydes d'azote (NOx) et 25 % des particules fines (PM10), le trafic routier est l'un des principaux secteurs contribuant à la pollution atmosphérique.

À compter du 1^{er} juin 2021, avec la vignette **Crit'Air** obligatoire, la mise en place de la circulation différenciée pendant les pics de pollution prolongés sera un outil de plus pour préserver et améliorer la qualité de l'air que nous respirons. Le principe de la circulation différenciée est de limiter la circulation aux véhicules les moins polluants pendant les épisodes de pollution (c'est-à-dire les véhicules équipés des certificats Crit'Air « électrique et hydrogène » et les Crit'Air 1 à 3).

La circulation différenciée sera instaurée dès le deuxième jour de la procédure d'alerte lors d'un épisode de pollution, entre 6h et 20h. Tous les conducteurs d'un véhicule motorisé qui circulent dans la métropole sont concernés (dérogations pour les véhicules d'intervention d'urgence fixées par arrêté préfectoral).

Vous pouvez acheter dès maintenant votre vignette sur www.certificat-air.gouv.fr ou contactez le numéro vert : 0 800 97 00 33 (appel gratuit du lundi au vendredi de 9h à 17h). Attention aux sites frauduleux ! Le prix de la vignette est fixée à 3,67€ (frais de fabrication, de gestion et d'envoi).

**Pour en savoir plus : www.grandnancy.eu
Rubrique se-deplacer/dispositif-critair**

Vignette Crit'Air
certificat qualité de l'air
Voitures particulières

NORME EURO
(inscrite sur la carte grise)
ou, à défaut, date
de 1^{re} immatriculation

- 0** Véhicules 100 % électriques et véhicules à hydrogène
- 1** Véhicules gaz et véhicules hybrides rechargeables

ESSENCE ET ASSIMILÉS	DIESEL ET ASSIMILÉS
1 EURO 5 et 6 à partir du 1 ^{er} janvier 2011	
2 EURO 4 Entre le 1 ^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2010 inclus	EURO 5 et 6 A partir du 1 ^{er} janvier 2011
3 EURO 2 et 3 Entre le 1 ^{er} janvier 1997 et le 31 décembre 2005 inclus	EURO 4 Entre le 1 ^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2010 inclus
4	EURO 3 Entre le 1 ^{er} janvier 2001 et le 31 décembre 2005 inclus
5	EURO 2 Entre le 1 ^{er} juillet 1997 et le 31 décembre 2000 inclus



L'association **ATMO Grand Est** mesure les concentrations de plusieurs polluants grâce à des capteurs fixes, ce qui permet de fournir des indices journaliers de qualité de l'air. L'association, installée sur le plateau de Villers, communique quotidiennement l'indice de qualité de l'air que vous pouvez consulter sur www.atmo-grandest.eu



ECO-PÂTURAGE, LE RETOUR

Le **Grand Nancy**, en partenariat avec la **Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle** et la Ville, expérimente depuis 2019 une démarche d'éco-pâturage sur le site métropolitain du parc de Brabois situé à **Villers-lès-Nancy**.

L'éco-pâturage consiste, en lieu et place d'un entretien mécanique, à faire paître un troupeau (ovin et caprin) de façon extensive et raisonnée, dans le respect de la biodiversité identifiée sur certains secteurs choisis avec l'aide d'un expert issu du conservatoire d'espaces naturels de Lorraine.

Pour la première fois, cette expérimentation va être étendue et concernera également, en seconde partie de saison, les surfaces pâturables

des pelouses calcaires de l'Ermitage et du Plateau de Villers-lès-Nancy.

Tous proches du parc de Brabois, ces sites sont concernés par un plan de gestion **espace naturel sensible** en cours d'élaboration, avec le soutien de la commune de Villers-lès-Nancy et du Département de Meurthe-et-Moselle.

Depuis le début de l'expérimentation, Romain Kern, exploitant à Pulligny, est en charge de l'opération d'éco-pâturage dans le parc de Brabois.

Le parc de Brabois est très fréquenté et, pour permettre la cohabitation de tous, il est essentiel de respecter certaines règles :

- Ne pas nourrir les animaux : vous leur feriez du mal en pensant leur faire du bien,
- Les chiens doivent être tenus en laisse,
- Ne pas toucher les clôtures électriques.



Budget

**Conserver
une politique
d'investissement
dynamique au service
de tous, structurer
les ressources de la
Ville, accompagner
le monde associatif
et son précieux
bénévolat, construire
une ville durable...**

**La philosophie du
budget 2021 est
résolument positive !**

Budget: accompagner le renouvellement

BUDGET 2021 : CONCILIER RIGUEUR ET QUALITÉ DES SERVICES RENDUS.

Le débat d'orientation budgétaire présenté en février 2021 a été l'occasion de présenter la stratégie financière pour la période 2021-2025, de prendre de la hauteur pour définir des perspectives tout en considérant le contexte actuel.

Présenté par Valérie Rampont, adjointe aux finances, le budget prévisionnel 2021 est donc adopté. Elle nous en livre la philosophie.

Quelles priorités reflète le budget ?

L'objectif était vraiment d'accompagner le renouvellement de la ville pour maintenir une qualité de vie agréable telle que tous les Villarois la connaissent et dans un contexte de transition écologique de plus en plus important et essentiel pour l'avenir des futures générations. Nous avons décliné le budget autour de trois axes par rapport à cet état d'esprit :

1. Le bien vivre à Villers
2. L'accompagnement vers la transition écologique et l'environnement (1,2 million d'euros sur 6 d'investissement : ça n'est pas anodin !)
3. Le pilotage efficace des ressources en misant sur les atouts de notre ville.

Concrètement, pour le premier axe, nous couvrons un besoin des plus jeunes jusqu'aux seniors. Il s'agit

par exemple de la modernisation de la résidence autonomie Paul Adam ou encore de la mise en accessibilité de la MJC Jean Savine.

Pour le second axe, et concernant toujours la MJC Jean Savine, il ne s'agit pas seulement d'une mise en accessibilité, mais aussi de rénover la structure pour en améliorer ses performances énergétiques. On peut aussi citer la préservation de notre environnement naturel puisque nous nous engageons vers le zéro phyto ; la meilleure gestion de nos déchets dans les espaces publics ; la résilience climatique qui nous engage à étudier des solutions pour les cours d'école notamment, au cas par cas, pour faire face au réchauffement climatique que nous connaissons aujourd'hui.

Pour le troisième axe, j'évoquerais le pilotage du dossier des 1607 heures annuelles des agents, la durée et l'organisation de leur temps de travail. On doit arriver à quelque chose de plus uniforme

Un travail totalement transversal qui touche à l'ensemble de la population et des délégations : Valérie Rampont joue la carte collective des finances.



zoom sur...

et équitable : c'est gérer non seulement nos ressources mais surtout nos atouts.

L'autre ressource essentielle est nos associations. Nous les avons rencontrées de manière plus poussée cette année compte tenu du contexte de la covid-19 pour allouer au mieux les subventions 2021 en fonction de leurs besoins et de leurs projets.

Les baisses des dotations de l'Etat ont quelles conséquences pour la ville ?

Soyons concret. Les baisses de dotation de l'État, c'est quoi ? Il faut d'abord savoir que la loi de finances de 2021 a renforcé les dotations de péréquation. C'est quoi ce gros mot « péréquation » ?

En fait, ce sont des aides de solidarité urbaine et des dotations de solidarité rurale, deux choses différentes, qui vont progresser pour 2021 au niveau national, de 180 millions d'euros au total.

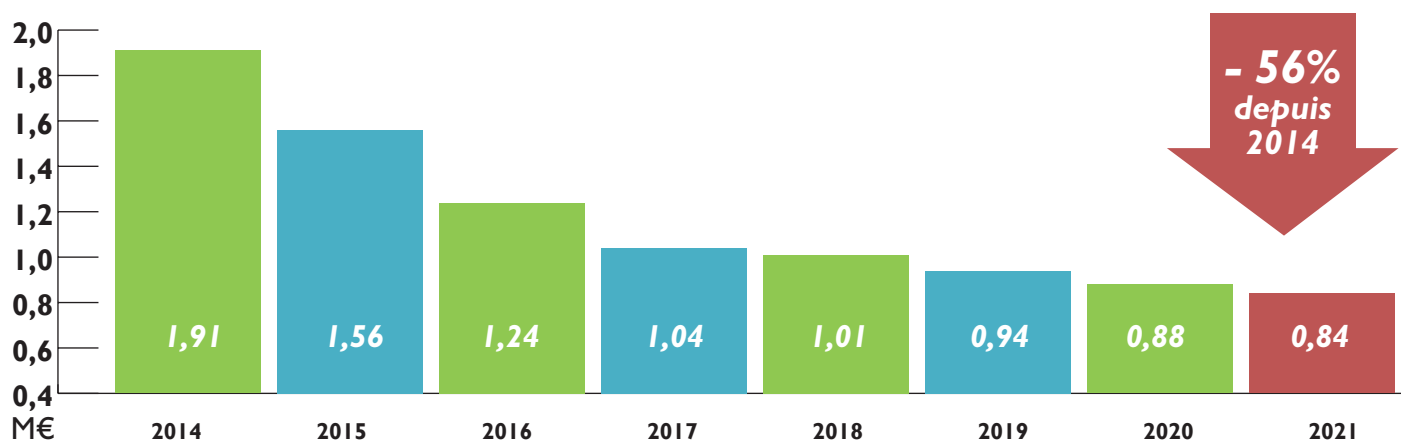
Evidemment, pour financer cela, on pourrait augmenter les impôts de tout le monde mais ça n'est pas vraiment possible, encore plus aujourd'hui. Donc, l'Etat a choisi en contrepartie de réduire de 2,5 % ce qu'on appelle la dotation forfaitaire des communes. Pour Villers, ça se traduit par le fait que nous ne rentrons pas dans les critères actuels pour ouvrir droit à des dotations de

péréquation. Donc nous avons 0. Par contre nous contribuons à financer ces dotations, soit une perte d'environ 50 000 € pour notre commune. La conséquence pour nous est un arbitrage encore plus pointu de nos dépenses. On va les analyser une à une et se poser la question : est-elle absolument nécessaire ? Qu'apporte-t-elle aux Villarois ? Est-elle à sa juste valeur par rapport au service rendu ? En concertation avec les services et les élus, nous définissons les priorités pour apporter des réponses, que ce soit en matière de subventions aux associations que dans les choix d'investissement ou de fonctionnement pour, au final, réussir à aller toujours vers ce que l'on s'est fixé : accompagner le renouvellement de la commune.

**Une dépense est-elle absolument nécessaire ?
Qu'apporte-t-elle aux Villarois ? Est-elle à sa juste valeur par rapport au service rendu ?**

Comme nous perdons de l'argent, nous poursuivons la recherche de subventions comme nous l'avons fait par exemple pour la maison de santé pluridisciplinaire de Clairlieu avec les soutiens de

l'Etat, l'Agence régionale de santé, la Métropole et la région Grand Est. Nous allons également essayer d'aller saisir les financements qui sont proposés dans le cadre du plan de relance, voir comment peuvent entrer nos projets dans ce type de financement. Malgré les baisses de dotations, notre commune doit se développer et nous continuerons à solliciter l'ensemble de nos partenaires publics comme nous l'avons fait auparavant en espérant un retour positif.



Evolution de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat à Villers

Budget: accompagner le renouvellement

CE QU'IL FAUT RETENIR

Des recettes de fonctionnement toujours en berne

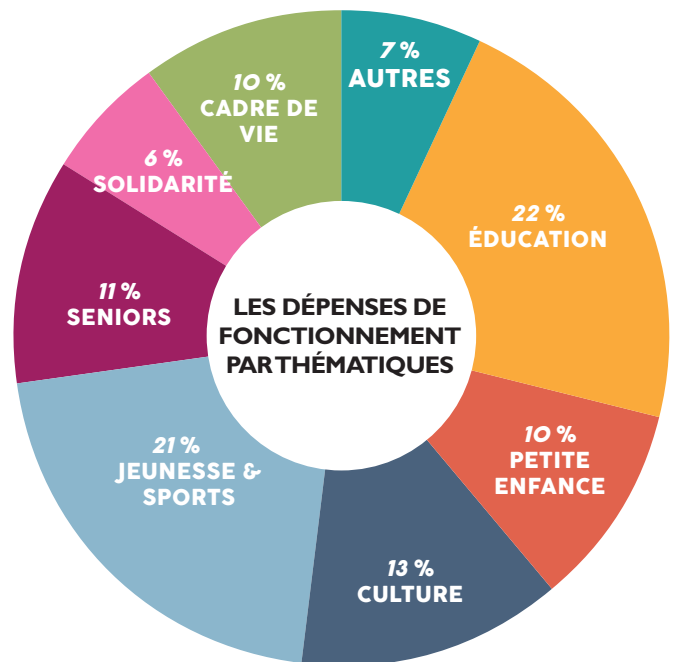
- Perte des dotations
- Taux d'imposition inchangés en 2021

Des dépenses de fonctionnement contenues

- Charges courantes et masse salariale stabilisées
- Baisse des frais financiers (-15 %)
- Maintien des subventions aux associations

Un niveau d'investissement ambitieux

- 2.15 M€ par an de nouveaux investissements jusqu'à 2026
- Soit un total estimé à 10.5 M€ jusqu'à la fin du mandat dans le cadre du Plan pluriannuel d'investissement



Pourquoi ne pas augmenter les impôts locaux ?

Déjà parce que c'est un engagement que nous avons pris et nous le respectons. Si nous, citoyens, avons des devoirs, les élus en ont aussi et il est important pour notre équipe de tenir ses promesses. Par ailleurs, dans le contexte actuel, sanitaire et économique, il serait impensable et irresponsable de le faire.

Mon point de vue est celui d'une gestion du budget de la collectivité « en bon père de famille », avec bon sens : par exemple, on recourt à l'emprunt selon un projet défini et seulement si on peut en assurer le remboursement. A ce titre, je regrette qu'il n'ai pas été adopté à l'unanimité lors de sa présentation au conseil municipal.

Y a-t-il un impact d'une année de covid-19 sur le budget primitif ?

Bien sûr ! Comment pourrait-il en être autrement ? La crise sanitaire a impacté tout le monde, collectivités, entreprises, commerces, professions libérales, système de santé, citoyens. Depuis le début de l'année, beaucoup de frais

supplémentaires sont à prendre en compte.

Les fréquences de nettoyage et de désinfection des locaux entraînent une mobilisation du personnel et des achats conséquents de produits, d'installation de lave-mains dans toutes les salles de classe, de distributeurs adaptés... Nous n'en sommes pas encore sortis mais nous ne renonçons pas pour autant à nos investissements et notre soutien aux associations au profit des Villarois.

Et cette première année d'adjointe aux Finances ?

Passionnant ! C'est le premier budget réalisé sur plusieurs années, c'est un gros changement de méthode de travail pour l'ensemble des élus et des services : se projeter, prévoir, anticiper.

C'est aussi passionnant parce que c'est un travail totalement transversal et collectif qui touche à l'ensemble de la population. On rencontre beaucoup de personnes différentes, on apprend beaucoup de choses et on œuvre pour l'avenir. On a une vue globale de la collectivité. La finance, ça n'est pas que des chiffres. C'est beaucoup d'êtres humains.



Rendez vous sur notre chaîne Youtube Villers-lès-Nancy Officiel pour les conseils municipaux du rapport d'orientation budgétaire et Budget primitif 2021

• https://youtu.be/h_FO5d2nbkQ • <https://youtu.be/AhaOkzHwCRQ> •

zoom sur...

LA MAISON DE SANTÉ A OUVERT SES PORTES À CLAIRLIEU : PETIT BILAN À CHAUD...



Les praticiens de la Maison de santé, en lien avec la pharmacie La Clairière, poursuivent leur partage de connaissances, d'expériences et de compétences au profit des patients.

Budget: accompagner le renouvellement

ILS SONT INSTALLÉS ET ILS SONT HEUREUX ! IL FAUT DIRE QUE SI NOUS AVONS VU SORTIR DE TERRE LA MAISON DE SANTÉ À GRANDE VITESSE, LA PLUPART DES PRATICIENS ŒUVRAIENT SUR LE PROJET DEPUIS 9 ANS.

De la ténacité, des partenaires, des hauts et des bas et, enfin, l'aboutissement et la première grande satisfaction de constater que quelque chose a été mené jusqu'au bout.

S'ils travaillaient déjà ensemble pour la majorité, les praticiens apprécient les nouveaux locaux qui leur permettent enfin de se réunir plus spontanément et fréquemment. La salle commune, les couloirs, le hall, sont autant d'espaces qui facilitent les échanges informels entre praticiens, au profit des patients et de la qualité des soins.

Autres outils communs : le logiciel pluri-professionnel de la maison de santé et des réunions de coordination autour de cas complexes sont une caractéristique de la maison de santé.

Qu'en pensent les premiers bénéficiaires ? Trop froid pour certains, très fluide pour d'autres. Quelques-uns regrettent de ne plus partager le rituel intime de la salle d'attente, d'autres adhèrent au regroupement des pros de santé que le bâtiment rend visibles. C'était mieux avant ? Non, définitivement : l'entente, l'échange, ça change la donne. D'ailleurs côté quartier, il suffit de traverser la route pour constater que les projets communs et les partenariats se poursuivent avec la pharmacie.

Elargir l'offre de soins ?

Les 13 associés et 4 vacataires offrent un beau panel de soins : kinésithérapeute, orthophoniste, médecins généralistes, dentistes, infirmières, diététicienne, podologue, psychologue, art thérapeute et sophrologue. L'accueil d'étudiants stagiaires va aussi intensifier les effectifs.

Mais cette équipe dynamique ne compte pas pour autant s'en contenter.

Les infirmières vont mettre en place des prélèvements sanguins sur place afin d'éviter les transports jusqu'aux laboratoires.

Prochainement au sein de la structure : un service polyvalent d'aide et de soins à domicile (SPASAD), né d'une convention signée entre l'ALAGH (association lorraine d'aide aux personnes gravement handicapées) et Ville & services.


Il offrira un accompagnement sous forme de guichet unique, deux demi-journées par semaine et ouvre la porte au volet médico-social dans une structure de soins. C'est une autre dimension pour la maison de santé permettant une prise en charge des patients dans leur globalité : le corps mais aussi le mieux-être social.

Facilités par les espaces communs, des programmes d'éducation thérapeutique à destination des patients seront très vite proposés en lien avec le réseau de Nancy santé Métropole (NSM). Ateliers de cuisine thérapeutique et de méditation pleine conscience sont également en projet... C'est une prise en charge de proximité qui sera proposée aux patients des praticiens.

Si l'enthousiasme des praticiens est au beau fixe, si les projets s'enchaînent, le patient reste au cœur de leur démarche. Un questionnaire à destination des usagers est en cours d'élaboration pour recueillir les besoins et les attentes.

Et plus tard ? Pourquoi ne pas monter une association d'usagers de la Maison de santé ?

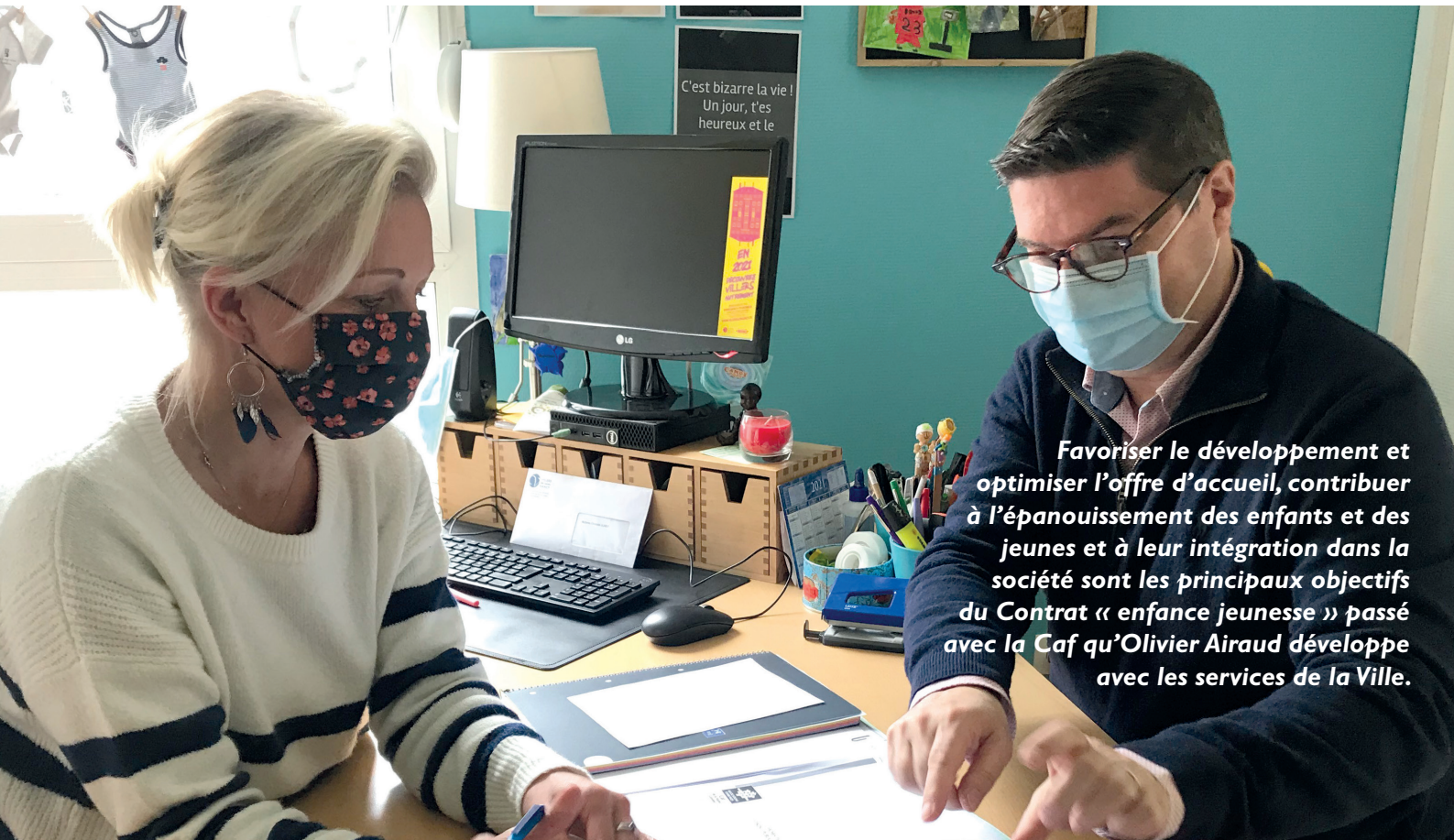
En attendant leur futur site Internet, vous pouvez déjà découvrir la Maison de santé sur Facebook MSP Villers-Lès-Nancy _ Clairlieu

 **Rendez vous sur notre chaîne Youtube Villers-lès-Nancy Officiel pour une visite virtuelle de la Maison de santé, les témoignages des partenaires, des architectes et des praticiens.**

<https://youtu.be/mRR6ZY30fnM>

zoom sur...

LA PETITE ENFANCE A DE LA RESSOURCE !



Favoriser le développement et optimiser l'offre d'accueil, contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes et à leur intégration dans la société sont les principaux objectifs du Contrat « enfance jeunesse » passé avec la Caf qu'Olivier Airaud développe avec les services de la Ville.

Depuis 2018, la politique petite enfance a mené des réflexions liées à l'accueil d'enfants différents. Cela a commencé par un diagnostic avec l'équipe en place sur ce que ça impliquait au niveau de l'organisation.

Les enfants, avant 3 ans, sont très peu diagnostiqués. On connaît donc mal leur problématique. On sait qu'ils peuvent avoir des troubles de communication, du comportement mais on ne sait pas toujours comment cela se manifeste. Par enfants différents, on n'entend pas seulement handicap diagnostiqué, il s'agit aussi d'enfants souffrant de pathologies sévères qui peuvent être accueillis selon un protocole individualisé.

En 2018, donc, la réflexion a aussi été portée par la commission d'attribution des places. Les membres ont décidé que les enfants prioritaires seraient ceux atteints de handicap, les enfants villarois et ceux issus de famille dites vulnérables.

En leur accordant une attention particulière dans les critères d'attribution des places, ils ont de fait été plus visibles pour les partenaires notamment.

Ces derniers se sont beaucoup emparés de l'information, sachant qu'à Villers un regard particulier était porté à ces enfants qui pouvaient être accueillis en structure. Cette politique a notamment renforcé des relations déjà soudées entre la Ville et la **Protection maternelle infantile (PMI)**. Les échanges, les interpellations et le partage d'informations sont un véritable enjeu, garant de réussite dans ce lien au profit des familles.

Depuis, nombre d'entre elles sont adressées à Villers par les partenaires. En 2020, la Ville a accueilli six enfants sur les deux structures, soit 14 % des effectifs. Pour Olivier Airaud, « **il est essentiel d'inscrire la Ville dans un parcours inclusif qui intègre ces enfants avec les autres dits ordinaires. Le pôle petite enfance veille à**

Budget: accompagner le renouvellement

ce que cette capacité d'accueil soit possible sans se substituer à une association comme JB Thiéry par exemple dont c'est le cœur de l'activité. »

Il a pris un double engagement auprès de l'équipe professionnelle : donner les moyens de pouvoir accueillir dans de bonnes conditions et s'assurer que les enfants soient pleinement inclus dans le dispositif. **« On n'a pas limité le nombre de places, c'était un critère de plus pour nous dans le fait qu'on puisse bien attribuer et répartir les enfants accueillis en fonction de leur situation. Mais 14 à 15 %, c'est le maximum que nous puissions faire. Certains enfants ont besoin d'accompagnements plus soutenus pour manger par exemple. »**

Cet accueil passe par l'accompagnement du centre **médico-psychologique** (CMP), des suivis d'orthophonie, de psychologues...

Les puéricultrices du CMP viennent aussi dans les crèches pour observer le comportement de ces enfants en collectivité, les acquisitions, les compétences...

Un lien essentiel, vital, pour les parents et les assistants maternels.

En 2020, ce dispositif réellement spécialisé n'était pas très courant à l'échelle métropolitaine ce qui a permis à la Ville d'obtenir une reconnaissance financière de 22 400 € de la **Caisse d'allocations familiales de Meurthe-et-Moselle** (CAF) grâce à l'appel à projet **Fonds publics et territoires** qui a pour vocation de contribuer aux besoins spécifiques des familles et des territoires.

Cette subvention a permis le recrutement d'une personne supplémentaire pour accueillir ces enfants, renforçant les équipes des crèches Martine Marchand et La Sapinière déjà particulièrement sensibilisées et informées.

Pour Olivier Airaud, **« accueillir ces enfants, c'est aussi rassurer les parents sur le fait que la collectivité a un rôle à jouer, elle est aussi adaptée pour eux, pour les accompagner dans un parcours souvent complexe et anxieux. Ils**

peuvent être intégrés à un système dit normal. Graduellement, ils apprennent à vivre avec la maladie de leur enfant et l'école n'est pas la première étape, ça facilite beaucoup les choses. »

Cet accueil s'inscrit dans une démarche globale avec la création de classes UEMA en partenariat avec JB Thiéry il y a 5 ans et l'accueil de ces enfants différents au centre de loisirs sans hébergement. Un engagement ?

« Oui, mais qui relève d'une volonté naturelle, pas d'une action promotionnelle de l'image de la Ville. » précise Olivier Airaud. « On le fait tout simplement parce qu'il y a un besoin. On le fait aussi dans le cadre de l'accueil de loisirs du mercredi où on a aussi inclus cette dimension là. Dans l'accueil du mercredi, comme pour les crèches, il n'y a pas de notion de Villarois

ou non Villarois. Du coup, on évite de trop en parler pour ne pas être la seule commune qui accueille ces enfants, cela pourrait créer d'énormes déceptions. On le fait au cas par cas et, progressivement, avec chaque famille car on n'a pas le droit d'improviser.

On s'est entouré de professionnels, notamment des Francas qui nous aident avec la présence d'animateurs spécialisés. Ce dispositif d'accueil touche les 7/11 ans.

On ne fait pas de publicité non plus car on considère que ce qui se passe est normal. On accueille, on ne promeut pas car on refuse de stigmatiser : on vit ensemble, on offre naturellement une solution intermédiaire entre rien et les centres spécialisés. »

Pour toutes questions liées à l'accueil des enfants différents en crèche, tout commence par un premier contact avec le Relais assistants maternels (RAM) qui privilégie l'accueil physique et le lien avec les familles.

**Plus d'infos : Relais assistants maternels
Centre du Placieux - 06 49 24 38 14
ou ram.villers@villerslesnancy.fr**

Zoom sur...



CITOYENNETÉ VILLERS

APPEL À RÉFÉRENT : QUI MIEUX QUE VOUS CONNAÎT VOTRE QUARTIER ?

Avec les membres des conseils de quartier, la Ville poursuit son travail autour de la philosophie de la participation citoyenne.

Souhaitée avant tout comme un outil de collaboration, elle mise sur l'intelligence collective et la prise en compte de la diversité des points de vue, en incluant largement les habitants et les usagers dans les processus de décision.

À la fois élargir le champs des points de vue et affiner les attentes, c'est le rôle des futurs référents de quartier et c'est peut-être le vôtre !

Pour devenir référent de quartier, il faut d'abord en accepter quelques principes :

- être un citoyen fortement impliqué,
- s'engager, dans le cadre d'une mission volontaire et bénévole, à œuvrer pour et dans l'intérêt général de la commune, du quartier et de ses habitants,
- être un relais d'informations et de proximité entre les habitants et la Ville,
- recueillir les préoccupations des usagers, les envies, les idées des habitants,
- contribuer directement à la concertation liée aux projets,
- ne pas faire valoir d'étiquette politique ou de religion.

Une charte de la démocratie participative est en cours d'élaboration pour définir les statuts du référent de quartier et les outils mis à disposition pour l'accompagner concrètement.

Elle inclura, pour les personnes moins disponibles, le cadre du vivier citoyen qui regroupera des habitants sollicités ponctuellement, en fonction de la nature des projets.

Curieux ? Intéressés ? Dubitatifs ?

Faites-le savoir par mail à

communication@villerslesnancy.fr ou par courrier adressé à l'**Hôtel de Ville**.



ON VEUT DU CONCRET !

Prenons l'exemple d'une envie exprimée par quelques habitants : poser des boîtes à livres. Le rôle du référent est alors d'établir un diagnostic et une faisabilité. Y a-t-il un nombre suffisants d'habitants potentiels utilisateurs ? Quel est le coût du projet ? Quel endroit est le plus adapté ? Qui fabrique la boîte à livres ? Qui l'entretient au fil des mois ? Le référent de quartier est donc le pivot central d'un atelier participatif actif entre les habitants et la Ville.



LA MAISON DES ASSOCIATIONS, LES PIEDS DANS L'EAU

Une mauvaise surprise en février dernier pour la Maison des associations... Le bâtiment complètement inondé (à l'exception de 4 salles) impacte directement les activités de l'**Association familiale**, **Musicavillers** et l'**Association artistique villaroise**.

Ce dégât des eaux impose plusieurs phases d'assèchement, d'évaluation des dommages et de travaux qui laissent entrevoir une nouvelle occupation possible en 2022.

Des solutions ont été trouvées à court terme pour permettre aux associations la reprise de leurs activités :

L'Association familiale se rapproche du centre socio-culturel du Placieux, l'Association artistique villaroise reprendra les cours à l'école Pagnol et Musicavillers partagera les pratiques musicales entre l'ancien presbytère, Les Ecraignes et Le Placieux.

La rentrée de septembre se déroulera dans les mêmes conditions.

Quant au Comité des fêtes qui utilisait un espace de stockage, il évaluera les pertes mais peut sereinement poursuivre ses projets.



LA BIBLIOTHÈQUE POUR TOUS DE VILLERS VAL TOURNE UNE PAGE

Comme ses membres « hyper-actifs » l'ont exprimé : le bâtiment de la **Bibliothèque pour tous de Villers Val** a fait valoir ses droits à la retraite. Pour des raisons de sécurité, le choix raisonnable de ne plus accueillir de public a été fait. La bibliothèque a donc fermé ses portes le 14 mars dernier.

L'équipe travaille étroitement avec la Ville pour trouver des solutions d'accueil.

A l'horizon 2023, la Bibliothèque pour tous de Villers Val intégrera les locaux de la **résidence autonomie Paul Adam**, entièrement rénovée. Une adresse plutôt futée en terme d'accès et qui s'ouvrira, de fait, au brassage des publics et aux échanges inter-générationnels.

Dans l'immédiat, l'ensemble des ouvrages de la bibliothèque va être stocké au centre culturel Les Ecraignes et ensuite ? Il s'agit de trouver à court terme une solution d'accueil des publics pour organiser le prêt de livres. L'équipe de la Bibliothèque est à pied d'œuvre et informera dès qu'elle aura trouvé la perle rare.

En attendant, vous pouvez les contacter par mail à bptvillersval@numericable.com
Ou sur **Facebook Bibliothèque Pour tous de Villers Val**

Sortir, enfin !



On lâche les écrans et on élargit enfin nos imaginaires ! Dès le mois de mai, Villers passe à l'heure des Estivales : la culture reprend ses droits dans l'écran Graffigny.

Et parce qu'on a hâte de s'ouvrir, s'instruire ou se divertir, toutes les manifestations sont gratuites et accessibles à tout public.

Bien sûr, il restera les masques, bien sûr, l'accueil se déroulera en fonction des règles sanitaires mais surtout, on compte sur une météo clémente pour vous retrouver et sortir, enfin !

DU SAMEDI 19 MAI AU 13 JUIN

Exposition de **Simon Hitziger**
Galerie M^{me} de Graffigny, rue Albert 1^{er}

VENDREDI 21 MAI - 19H (lieu à définir)

Jazz à Villers - **Forks quartet**

DIMANCHE 23 MAI - 14H > 18H

La Fête de la nature, parc M^{me} de Graffigny

VENDREDI 28 MAI - 18H45

Les rendez-vous de Villers - Rencontre littéraire avec **Eric Marchal** (lieu à définir)

DIMANCHE 6 JUIN - 16H ET 17H

Discofoot avec le **CCN Ballet de Lorraine**
Parc M^{me} de Graffigny

SAMEDI 12 JUIN

Feu de la Saint-Jean - MJC Jean Savine

VENDREDI 18 JUIN - 18H30

Les rendez-vous de Villers - **L'appel de la poésie** avec le groupe **Judi soir** (lieu à définir)

SAMEDI 19 JUIN - 21H

Fête de la musique avec **Who's the cuban ?**
+ **D.O.G.S.** (Dudes of groove society)
Parc M^{me} de Graffigny

VENDREDI 25 JUIN - 20H30

Potiche par le Théâtre de la Roële
Perron du château M^{me} de Graffigny

DU 26 JUIN AU 15 AOÛT

Exposition de **BRAT** - Galerie M^{me} de Graffigny

VENDREDI 2 JUILLET - 20H30

Jacques le fataliste par le Théâtre de la Roële
Perron du château M^{me} de Graffigny

SAMEDI 3 JUILLET - 21H

Concert **Jérôme Anthony** - Parc M^{me} de Graffigny

MARDI 13 JUILLET - 21H

Fête nationale avec **Bleni** + **Namadas**
Parc M^{me} de Graffigny

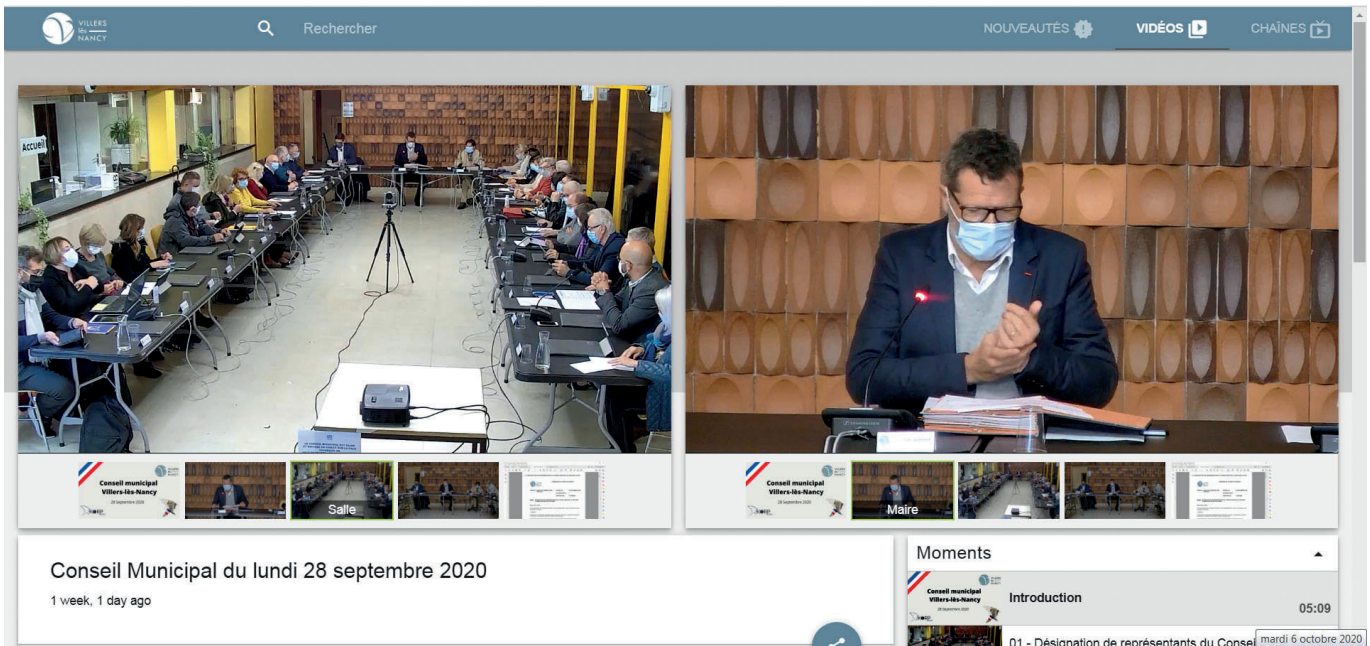
SAMEDI 24 JUILLET - 21H

Concert **Evol'song** - Parc M^{me} de Graffigny

LE CONSEIL MUNICIPAL EST EN LIGNE !

Revivez ou découvrez les débats sur :
www.villerslesnancy.fr dans la rubrique Mairie

Le conseil municipal est public. Pour être informé de la prochaine date, abonnez-vous à la newsletter ou suivez-nous sur la page Facebook !



RETROUVEZ L'AGENDA DES SORTIES SUR
WWW.VILLERSLESNANCY.FR

FAITES PASSER L'INFO !

**ANNONCEZ VOS
ÉVÉNEMENTS D'ÉTÉ 2021 !
ENVOYEZ-NOUS VOS
INFORMATIONS AVANT LE
10 JUIN 2021**

**Mairie de Villers-lès-Nancy
Service Communication
03 83 92 32 48 ou
communication@villerslesnancy.fr**

VOTRE VOISIN NE REÇOIT PAS VILLERS NOUVELLES ?

Plusieurs explications sont possibles :

Il a choisi de participer à la réduction des déchets en apposant un autocollant Stop pub ou il habite dans une résidence fermée dans laquelle les boîtes à lettres ne sont pas accessibles par les distributeurs depuis l'extérieur.

Il peut le signaler au service communication de la mairie, en indiquant ses nom, prénom, adresse et téléphone par mail à : communication@villerslesnancy.fr ou par courrier :

**Mairie de Villers-lès-Nancy, service communication,
Esplanade Simone Veil, boulevard des
Aiguillettes, 54600 Villers-lès-Nancy.**

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Sinead LEMINEUR GERARD	11/04/2020
Lohany DIOP	23/06/2020
Takumi TAKAHASHI	10/07/2020
Célia ZENIDIU	22/07/2020
Luke BLUZAT	31/07/2020
Anna Aylene WALTER	13/08/2020
Léanore RAMBAUD	20/08/2020
Léa GARCIA	20/08/2020
Nina MELON	26/08/2020
Léa LARBALETRIER	28/09/2020
Sally SAKHO	02/10/2020
Flora LOUTTER	11/10/2020
Clemence REBY	19/10/2020
Amina RAHALI	02/11/2020
Zakaria BENALLOU	02/11/2020
Octave FOURNIER	20/11/2020
Alma CUNY	21/11/2020
Thibault TABARY	26/11/2020
Tom BENKERROUM	27/11/2020
Anaëlle LERMET	14/12/2020
Silas GOLDSCHMIDT	28/12/2020
Mya SIMON	02/01/2021
Milo SAVOIA	12/01/2021
Cameron MOUMBE MANDE	28/01/2021
Serena THIERY	29/01/2021
Lison LACOLOMBE	11/03/2021
Lucas CALGARO	12/03/2021
Ilyes HUSSEIN	23/03/2021
Anaëlle MAILLOT	28/03/2021

MARIAGES

Sophie WERNER et Patrick STROHL	11/07/2020
Marie-Anne DUCROCQ et Thomas LETTIERI	17/07/2020
Delphine RAPPENEAU et Christophe CHARRUET	01/08/2020
Virginie KANZLEITER et Laurent GARCIA	29/08/2020
Clarisse CHASSARY et Norbert HUSSON	19/09/2020
Zobida BASSER et Michel HANUS	26/09/2020
Anne-Claire TRUCK et Quentin YUNG	26/09/2020
Corinne MERCIER et Denis HUSSENET	14/11/2020
Sana DERMOUCHE et Mohamed-Enadir ELMECHERFI	14/11/2020
Myriam VITON et Christian CUGNOT	05/12/2020
Sandrine HAMANG et René BOURBLANC	06/02/2021
Tejaswinee DARURE et Louis THABAULT	13/02/2021
Christine RUPPERT et Cyrille RUCKEBUSCH	13/02/2021
Sylvie SCHNEIDER et Daniel VILAIN	03/04/2021

INFOS PRATIQUES

MAIRIE

Les services administratifs de la ville de Villers-lès-Nancy sont ouverts : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

MSP

La maison des services publics de Clairlieu est ouverte le mardi, de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Ouverture le lundi, mardi et jeudi de 14h à 17h, et du mardi au samedi de 8h30 à 12h30

POLICE MUNICIPALE

Permanence de 9h à 11h les mardis matins
Centre Le Placieux
Boulevard Cattenoz
03 83 92 12 13

ÉTAT-CIVIL

Ouvert du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Hôtel de Ville

GRAND NANCY

Signaler un défaut sur le domaine public :
Allo voirie : 03 83 91 81 71
www.g-ny.org

EXPRESSION DU GROUPE VILLERS VERTE ET SOLIDAIRE

LE GROUPE MAJORITAIRE VILLERS ENGAGÉE

Mobilités

Lors du conseil municipal du 25 janvier 2021, la création d'un comité des mobilités a été décidée à l'unanimité.

Compétent sur les questions de transports en commun et de mobilités douces, il doit permettre à ses membres d'être informés par l'exploitant du réseau et les services métropolitains sur les évolutions du réseau et sur les projets de mobilités de toutes natures. Plus intéressant encore, il peut émettre des avis.

Parallèlement, la Métropole a lancé le 27 avril la concertation organisée dans le cadre du Plan Métropolitain des mobilités (P2M), celle-ci se poursuivra jusqu'au 3 juillet, date des assises de la Mobilité.

Alors que les premiers ateliers thématiques ont commencé leurs travaux, il aurait été judicieux que le comité des mobilités villarois puisse apporter son expertise à cette concertation métropolitaine.

Or, fin avril 2021, 3 mois après sa création, la commune de Villers n'a toujours pas pris le soin d'installer et de réunir son comité "Mobilités".

Les élus du groupe Villers Verte et Solidaire demandent d'urgence son installation afin que ses propositions et avis puissent enrichir, dans l'intérêt des Villarois, les travaux de la Métropole.

Budget

Les élus de la minorité souhaitent lancer des alertes sur la gestion de la commune.

La promesse de la majorité de ne pas augmenter les impôts ne doit pas aboutir à une gestion uniquement orientée vers les économies au détriment de l'entretien des locaux (l'état de la maison des associations en est un témoignage) ou des emplois municipaux (baisse du nombre d'employés en catégorie C, avec projet de suppressions d'ATSEM qui assurent la sécurité de nos enfants et l'appui aux enseignantes).

Comme l'a souligné M. le maire lors d'un précédent conseil municipal, les dotations de l'État sont faibles, voire en baisse. Quelle autre solution alors que d'augmenter le taux d'imposition ? Cette augmentation permettrait une nette amélioration de la qualité des services rendus.

Les investissements, vantés lors du précédent mandat, sont réalisés au bénéfice d'acteurs privés comme la maison de santé de Clairlieu. Sans remettre en cause le projet, nous pensons qu'elle devrait rester la propriété de la commune.

Démocratie participative

Nous suivons de très près les projets mis en place à ce sujet. La disparition des conseils de quartiers au profit de référents secteurs nous inquiète quant à la représentation de tous les habitants de notre commune dans ces instances.

Dans l'action

Après le vote de notre budget municipal en mars dernier, nous voilà à nouveau dans l'action et dans le respect de nos engagements.

La période Covid est toujours là, et nous continuons nos opérations : le centre de vaccination du Placieux tourne (au rythme des doses disponibles), le relais assistant maternel n'a cessé de renseigner les familles et les assistantes maternelles dans les situations de garde délicates, les crèches et les écoles ont accueilli les enfants des familles dites « prioritaires » pendant une semaine puis l'accueil de loisirs a pris le relais les quinze jours suivants lors du confinement d'avril, nos résidences autonomie sont restées dynamiques. Les clubs sportifs et les associations ont reçu notre soutien.

La maison de santé est ouverte, offrant un large panel de praticiens aux Clairlocois et à tout Villers.

Les travaux de rénovation du foyer Paul Adam sont en cours, augurant d'un nouvel ensemble adapté à nos seniors. L'étude de la nouvelle école a commencé, avec la consultation de tous les acteurs dans les prochaines semaines.

La rénovation du centre Jean Savine est également programmée pour le rendre encore plus accueillant et fonctionnel.

La Maison de la solidarité dispose à présent sur le site Pagnol d'un nouvel espace plus vaste et adapté pour poursuivre son action de soutien et d'accompagnement.

Bien-vivre à Villers.

Toute l'équipe municipale est en contact permanent avec vous : participations, consultations des acteurs et des utilisateurs (comme l'étude en cours du projet Espace de vie sociale), actions dans le cadre de notre démocratie locale et participative.

Nous espérons pouvoir partager un temps lors de la fête de la nature, et accompagner les enfants du conseil municipal d'enfants qui nous proposent une nouvelle fois une marche pour ramasser les déchets à trois endroits clés de Villers. Et en préparation une grosse rentrée pour septembre. Chut ! C'est une surprise, nous vous en reparlerons bientôt. Portez-vous bien.

Olivier Airaud



SIMON HITZIGER

CONFITURE & CONFETTIS



19 MAI > 13 JUIN



GALERIE M^{ME} DE GRAFFIGNY



PLUS D'INFOS : 03 83 92 32 40

WWW.VILLERSLESNANCY.FR



VILLERS
lès
NANCY